



Date de dépôt : 06/03/2024

Demandeur : Monsieur HERBELET RICHARD

Pour : Installation de 7 panneaux
photovoltaïques noirs

Adresse du terrain : 7 BIS RUE DE L'AERODROME
à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/029
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 06/03/2024 par Monsieur HERBELET RICHARD demeurant 7 BIS RUE DE L'AERODROME à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 06/03/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour l'installation de 7 panneaux photovoltaïques noirs ;
- Sur un terrain situé 7 BIS RUE DE L'AERODROME à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 03/04/2024 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 04 avril 2024

Le Maire
Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.